

M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
ESPACE FORCA REAL / STADE JULES LARRERE

N° AT 2026-0005

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant la demande de Madame Céline JULIA, directrice de l'Espace Ado sollicitant l'occupation du parking de l'Espace Força Réal pour l'organisation de l'UFOSTREET ;

Considérant que l'espace Força Réal nécessite une réglementation du stationnement et de la circulation le mardi 21/04/2026 ;

ARRÊTE :

Le mardi 21/04/2026

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT INTERDIT

- Le stationnement sera interdit **sur les parkings de l'Espace Força Réal et le long du stade Jules LARRERE**

ARTICLE 2 : CIRCULATION ALTERNEE

- Sur la voie longeant le stade, la circulation des véhicules sera régulée pour rouler au pas.
- Les organisateurs de la manifestation seront chargés d'arrêter temporairement la circulation afin de garantir la sécurité des organisateurs et des participants.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par la mairie de Corneilla la Rivière.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-la-Rivière, le 28/01/2026

Le Maire
René LAVILLE

